

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 22 AVRIL 2026

Présents : Monsieur André Weidenhaupt, Président (sauf pour le point 9)

Mesdames Simone Beissel (présidence pour le point 10), Joëlle Feller, Nadine Kuhn-Metz, Messieurs Pollo Bodem, Marc Vanolst, Laurent Knauf (remplaçant), Tom Rausch (remplaçant), Serge Gaspar (remplaçant), Tom Jungen, Charles Pauly, Joseph Schoellen, Denis Bronzetti, Fernand Wies, Gilles Didier (voix consultative) membres,

Anne Catherine Assa, secrétaire

Excusés : Madame Claire Angelsberg, MM. Gusty Graas, Paul Galles, Nico Pündel, Steff Schaeler

Séance publique

1. Approbation provisoire du bilan et du compte de profits et pertes 2024

Le comité arrête la prise de position du Bureau au sujet du rapport de vérification des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2024 établi par la Direction du contrôle de la comptabilité communale du ministère des Affaires intérieures et arrête les bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2024.

2. Comptabilité : Inventaire sortant 2026

Le Comité approuve la reprise de la camionnette VW Crafter immatriculée WV8969 pour un montant total de 7000€TTC afin de finaliser l'inventaire au cours de l'année 2026.

3. Approbation des déclarations de recettes 2025

Le Comité approuve les déclarations de recettes de l'exercice 2025 pour un montant total de 2.032.126,72€.

4. Réajustement des montants unitaires de la participation aux charges 2025

Le Comité réajuste les montants unitaires (hors TVA) de la participation aux charges du SEBES pour l'année 2025 ceci conformément aux dispositions de l'article 8, alinéa 5 des statuts du SEBES.

5. Communication du plan pluriannuel de financement au 15 février 2026

Le Comité prend note du plan de financement du SEBES mis à jour le 15 février 2026.

6. Sécurisation et extension réseau ouest : création d'un article budgétaire nouveau

En vue de l'acquisition des premiers terrains dans le projet de la sécurisation et l'extension du réseau ouest, il est nécessaire de créer un nouvel article budgétaire 4/633/221100/21001 Terrains.

7. Energies renouvelables : contrat de cession d'actions à signer avec la SOLER avec création d'un article budgétaire nouveau et modification budgétaire

Vu la possibilité de l'autoconsommation et d'injecter la production électrique via le réseau électrique du SEBES à la station de transformation du SEBES dans le réseau CREOS, l'installation d'une éolienne à proximité du réseau du SEBES entre Esch-sur-Sûre et Eschdorf avec une capacité de production annuelle d'environ 23GWh pour les besoins du SEBES est prévue. Suivant le Memorandum of understanding, où les modalités de répartitions de participation et de financement sont fixées, une convention de cession d'actions a été mise en place. Ainsi le Comité approuve, sous condition d'approbation du ministère des Affaires intérieures, le contrat de cession d'actions entre la SOLER SA, le SEBES et le Wandpark Eschduerf SA avec un apport financier du SEBES qui s'élève à 765.000€, soit 3060 parts à 250€ du capital propre global de 1.700.000€ pour l'installation d'une éolienne à proximité du SEBES entre Esch-sur-Sûre et Eschdorf et charge le Bureau de signer celui-ci. Pour cette raison, un nouvel article budgétaire 4/425/231000/26002 *Parts dans des entreprises* a été créé au budget 2026 avec un montant de 765.000€ provenant d'un autre article budgétaire, 4 4/633/214000/21001/1 *Etudes d'infrastructure*, ayant des réserves suffisantes.

8. Raccordement Kirchberg : décompte des travaux

Suite au raccordement du nouveau château d'eau de la Ville de Luxembourg au Kirchberg, le comité arrête le décompte des travaux pour ce raccordement pour un montant total de 2.381.450,24- € hors taxes tout en respectant le budget prévu et décide de prélever 2.381.450,24€ du fonds pour nouveaux investissements du passif du bilan à l'article Apport des membres-preneurs.

8. Circuit de visite NST : décompte des travaux

Suite à la mise en place d'un circuit thématique autour de l'eau dans la nouvelle station de traitement à Eschdorf, le Comité arrête le décompte pour un montant total de 1.059.396,92- € hors taxes tout en respectant le budget prévu.

9. Programme de mesures pour les zones de protection

Le Comité décide d'intégrer

la mesure BM-05/LAKU-128 Mise en place d'une structure numérique de gestion des données des surfaces en collaboration avec CONVIS s.c. pour un montant total de 243.416€hTVA

la mesure FMFL-L149/LAKU-129 Projet pilote visant à promouvoir la culture du chanvre industriel dans le bassin versant du barrage de la Haute-Sûre pour un montant total de 374.210€hTVA

la mesure FMAW-08/SEBES-022 Assainissement des eaux usées et construction de filtres de sol à rétention dans les zones de protection du lac de la Haute-Sûre pour un montant total de 12.427.500€hTVA

la mesure FMAW-07/SEBES-024 Remplacement des fosses septiques existantes dans les zones de protection du lac de la Haute-Sûre pour un montant total de 2.012.000€hTVA

la mesure FMAW-04/SEBES-023 Evacuation des eaux usées urbaines provenant des zones de protection du lac de la Haute-Sûre pour un montant total de 11.956.000€hTVA,

dans le programme de mesures 2024-2028 et charge le Bureau de formuler des demandes de prise en charge auprès du fonds pour la gestion de l'eau et charge la Direction de préparer des conventions avec le SIDEN.

10. Modifications des statuts du SEBES

Vu la décision n°767 du comité du 12 juillet 2024 approuvant le vote sur le principe de nouveaux statuts du SEBES avec la variante de modification des statuts reprenant 16 membres du secteur communal avec chacun une voix au Comité du SEBES et 9 membres de l'Etat dont deux représentants du Ministère des Affaires intérieures, deux du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, deux du Ministère des Finances et un représentant du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et un du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics avec chacun deux voix et un représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture avec voix consultatif au Comité du SEBES, le Comité arrête provisoirement les statuts du SEBES et transmet les statuts aux membres afin de les faire adopter par leurs comités et conseil communal avant adoption définitive.

11. Règlement relatif au code de conduite et d'intégrité

Le Comité approuve le code de déontologie, qui a pour objet de garantir un comportement exemplaire, d'assurer le respect intérieur et extérieur des valeurs fondamentales du service public communal et fixe les règles de conduite, d'éthique et d'intégrité applicables pour le personnel du SEBES.

12. Divers

Le Comité a félicité une personne pour ses 50ans d'engagement politique dans sa commune et remercie un membre du bureau pour ses loyaux services au SEBES depuis 2018 jusqu'à ce jour suite à un changement d'emploi.

13. Affaires du personnel : création de poste

Le Comité a procédé à la création de postes de fonctionnaires communaux au groupe de traitement A1 et B1 pour le service laboratoire et le service bureau d'études. En même temps des postes d'employés communaux au groupe d'indemnité A2 et B1 ont été créés pour le service zones de protection et sécurité et normalisation.

Séance à huis clos :

Personnel : Demande de réduction du service provisoire d'un fonctionnaire communal

Le Comité accorde la réduction du service provisoire de 10 mois à un fonctionnaire communal.

Personnel : Nomination d'un fonctionnaire communal B1 au service immotique au 1^{er} mai 2026

Le Comité nomme une personne comme fonctionnaire communal au service immotique au groupe traitement B1, sous-groupe scientifique et technique avec effet au 1^{er} mai 2026.

Personnel : Fixation de la rémunération d'un salarié à tâche intellectuelle

Le Comité fixe l'indemnité d'un salarié à tâche intellectuelle à 194points au grade 7, échelon 3 suivant le statut des employés communaux.

Personnel : Affaire disciplinaire

Le Comité décide d'appliquer la décision du jugement de la cour administrative.
